



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSALITE DES DROITS DE L'HOMME ET PANDEMIE

Paris, le 4 mai 2020

Le 9 avril 2020, lors d'une réunion informelle du Conseil des Droits de l'Homme, Michelle BACHELET (Haut-Commissaire des Nations Unis aux Droits de l'Homme) a rappelé l'importance d'une action concertée des États pour faire face aux menaces du COVID 19.

Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment pour protéger les populations les plus sensibles.

Parmi les groupes de personnes vulnérables, la Haut-Commissaire a insisté sur les mesures que devaient prendre les gouvernements pour libérer les prisonniers politiques et autres personnes détenues sans réelles charges : « *J'exhorte tous les États à libérer toutes les personnes détenues sans fondement juridique, y compris celles dont la détention est contraire aux obligations relatives aux droits de l'Homme* »

La propagation du virus dans des lieux de privation de liberté est accentuée par des conditions de détentions précaires (promiscuité, surpopulation carcérale, manque d'hygiène, négligence médicale...) qui portent incontestablement atteinte à la dignité humaine.

Si certains Etats ont remis en liberté des milliers de prisonniers, **nous déplorons que des journalistes, des universitaires, des avocats et autres prisonniers politiques n'aient pas été concernés par ces mesures indispensables pour assurer leur santé et leur sécurité.**

A l'occasion de la journée internationale de soutien aux prisonniers palestiniens du 17 avril dernier, l'association palestinienne des Droits de l'Homme Addameer a rappelé qu'au 30 mars 2020, **183 enfants, 43 femmes** ainsi que **5 000 prisonniers politiques palestiniens** étaient détenus dans les prisons israéliennes. En outre, **432 prisonniers** sont détenus sous le régime de la « **détention administrative** », c'est-à-dire **sans fondement juridique.**

Avec la même force, nous dénonçons la situation des prisonniers politiques et personnes vulnérables détenus dans les prisons sous contrôle de l'Autorité Palestinienne et du Hamas.

Les Droits de l'Homme ont une vocation universelle. Ils doivent être appliqués en tous lieux. L'Etat d'Israël, tout autant que l'Autorité Palestinienne, doivent les respecter et les faire respecter dans les zones qu'ils administrent.

L'association « Défense Sans Frontière-Avocats Solidaire » demande que les prisonniers politiques, les détenus administratifs et les prisonniers vulnérables (soit les personnes malades, blessées, âgées, les femmes et les enfants) soient libérés sans délai.

Qui sommes-nous :

L'association Défense Sans frontière - Avocats Solidaires (DSF-AS) fournit un appui à la défense des populations les plus démunies dans le cadre d'une solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux de la défense.

Elle s'emploie aussi, partout dans le monde, à soutenir et à défendre les avocats confrontés à des difficultés ou en danger dans l'exercice de leurs missions de défense.

**défense sans frontière
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org